Notre Village N°96

MONCHY–LAGACHE Janvier 2020

ECOLES D 'HIER, RPC D'AUJOURD'HUI

RPC

Bulletin municipal d'informations et de liaison

de la commune de Monchy-Lagache

Site informatique : www.monchy-lagacheinfomairie.fr

Vœux du maire

Chasse aux œufs

Chasse aux oeufs

Feux de la saint Jean

Voeux de Philippe LEVERT Maire

Au seuil de cette nouvelle année et au nom du Conseil Municipal, je veux vous présenter mes voeurx de bonne et heureuse année 2020. que celle-ci vous aporte tout ce que vous en attendez, tant pour vous et vos proches, qu'elle vous garde en bonne santé.

Le 18 décembre, j'ai informé le conseil Municipal que je ne serai pas candidat, ni pour un poste de maire, ni pour être conseiller municipal.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années au service de la Commune.

Sommaire

Page 2 Photos événements 2020

Page 3 Vœux du Maire et sommaire

Page 4 à 8 Rappel des événements 2019

Page 9 Prévision des manifestations 2020

Page 10 Association : Tennis-Club

Page 11 Club des Aînés

Page 12 Club de SCRAPICALMANT

Page 12 à 13 Association : ADMR

Page 14 à 15 Bibliothèque-Médiathèque

Page 16 Association : Société de chasse

Page 17 Plateforme d'entraide

Page 18 à 19 Le point sur le RPC

Page 20 à 21 Etat civil de l'année 2019

Page 22 à 24 Renouvellement de documents

Page 25 à 46 Compte-rendu des Conseils Municipaux du 20 Décembre 2018 au 19 Octobre 2019

Rappel des événements 2019

Vœux du Maire du 18 Janvier 2019

Présentation des vœux de Monsieur le Maire, suivie du traditionnel verre de l'Amitié.

Mr Maire salue la présence de Maître Laure LIENHARD : Notaire installée récemment dans notre commune

Recensement de la population du 16 janvier au 17 février 2019

Deux agents recenseurs ; CLAISSE Marylène et DOYEN Philippe

Un agent coordonnateur : PETILEON Sandra

Animation Ludothèque le 19 janvier 2019.

En partenariat avec le Pôle d'équilibre Territorial et Rural du cœur des hauts de France (PETR) et dans le cadre des chemins artistiques : 11 enfants ont pu rencontrer la Graphiste-Illustratrice Eva Vincze à la Bibliothèque de Monchy-lagache.

L'animation a duré 2 jours. Eva Vincze les a guidé chacun pour créer un livre Pop-up de 4 planches Pop-up + la couverture du livre sur le thème du médiéval.

Repas dansant du dimanche 20 Janvier 2019

Repas organisé par l'association des Ainés Ruraux et AC-PG-CATM-TOS et veuves de Monchy-Lagache

Loto-Quine du 23 Février 2019 Organisation : Club des Ainés

Représentation théâtrale le 24 Février 2019 Sous la responsabilité du comité des fêtes

.Devant un public averti et plus nombreux que les années précédentes , la compagnie théâtrale de Cartigny. GAITE nous a interprété 2 Pièces écrites en Picard..

Loto-Quine du 09 Mars 2019 : Organisation : Club des supporters de l'Olympique de Monchy-Lagache

Opération « Hauts-de-France propres » du 23 Mars 2019

Organisée par la société de chasse de Monchy-Lagache, cette opération a pour but de procéder aux ramassages des ordures déposées dans nos chemins et nos marais. Merci aux membres de la société de chasse et enfants et bénévoles qui ont participé à ce ramassage . Merci à le météo qui fut clémente ce jour là. Parmi les ordures récupérées, il faut quand même noter la présence d'un jambon à l'os !!!!!!

Tennis : Opération portes ouvertes le 05 Avril 2019

Tournoi amical de tennis (femmes, hommes, enfants) du 06 Avril au 14 Juin 2019

Repas du dimanche 13 Avril 2019

Traditionnelle chasse aux œufs de Pâques du 20 avril 2019

Organisée par l'Association des Jeunes (A.J.M.L.), elle s'est déroulée sur le terrain de football.
Elle s'est adressée à tous les enfants de la commune scolarisés jusqu'au CM2
Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Tournoi de belote du 27 Avril 2019

Organisé par la société de chasse de Monchy-Lagache

COLETTE le goût de la vie le 03 mai 2019

Lecture théâtralisée par Colette ALEXIS et Sylvie JOBERT membres de la comédie de Picardie .

Cérémonie du 08 mai 2019

MERCI aux élèves et aux enseignants du Regroupement Scolaire pour leur participation à la cérémonie de ce 8 mai. Participation d'autant plus remarquable qu'elle fut accompagnée de trombes d'eau, de vents violents Nous dirons une cérémonie arrosée..

11me édition des contes en pays : ballade buissonnière le 30 mai 2019

Avec le concours de Dorine, d'Alain POIREE et Fred TELLIER de la Compagnie de Bouches à Oreilles.
Alain et Fred nous ont fait découvrir les marais de l'Omignon d'une manière différente. Comment faire siffler un brin d'herbe, comment faire un sifflet avec une tige de frêne. Découvertes des herbes comestibles ,connaissance des différents usages des polygonomes.
En fin de promenade, dégustations : de farces aux herbes sauvages, d'ail des ours , du « vin de Mai » à base de spirule odorante.
Avec la participation des enfants de la médiathèque, cette journée fut très réussie.

Tennis : Finales du tournoi amical suivi d'un apéro-diner lr 14 juin 2019

15 au 22 juin 2019 ; Exposition Photos et travaux d'enfants

Fête de la Saint-Pierre : 22/23 et 25 Juin 2019

Samedi 22 juin En fin d'après-midi : attractions foraines

Le soir : Restauration sur place (friterie) et buvette par l'O.M.L. (Préau de l'école)

Bonne humeur et convivialité ont été à l'honneur ;

Dimanche 23 juin : Attractions foraines. Buvette par l'O.M.L.

Campement médiéval .

Récital des cornemuses d'Hombleux

Lundi 24 juin : Attractions foraines

Tours de manège offerts aux enfants par les forains, des commerçants et la Municipalité (après la fin de l'école)

Fête des écoles le 29 juin 2019

Fête organisée par l'Association des Parents d'Élèves.

Spectacle des enfants, restauration, jeux pour les enfants, le tout sous une chaleur caniculaire

Feu de la Saint-Jean et concours de pétanque le 29 juin 2019

L'amicale des 2 Étangs organise son traditionnel feu de la Saint-Jean, et ce depuis 1997.
Cette année, une chaleur caniculaire (34°) a accompagné le concours de pétanque, (16 équipes), la restauration et la buvette .
Vers 22h30 sa majesté le pécheur de la Saint-Jean s'est embrasé sous les applaudissements.
Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr

Tennis le 13 Juillet 2019 : Portes Ouvertes

Fêtes et commémoration du 14 juillet 2019

Structures gonflables.
Cérémonie au monument aux morts suivi du pot de l'amitié .
Jeux traditionnels .
Repas Jambon grillé ,salades composées et buvette .
Retraite aux Flambeaux.
Feu d'artifice sur le terrain de l'Omignon (23h– 23h30

Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Stage de tennis du 15 au19 Juillet 2019.

Ludobus : un monde de jeux du 3o juillet au 13 août 2019. Foyer Rural.

Stage de tennis du 19 au 23 Août 2019.

Rando Auto Rétro le 31 Août 2019

80 voitures anciennes ont défilés dans notre village entre 15h00 et 16h30. De la 2CV à la DS, de la Dauphine à la R16, de l'Alpine à la Porsche et de la Mercedes à la Triomphe. Le spectacle partout aux carrefours de la Mairie, du Monument ,du Foyer Rural. Montécourt et la râperie n'ont pas été oubliés.

Inauguration de l'exposition : Mercredi 18 Septembre

Exposition née d'un ravail en commun de personnes de la Résidence Ste Radegonde et je jeunes de la bibliothèque de Monchy-Lagache. sur le thème :"je suis venu(e) t'écrire). (Exposition qui s'est déroulé du 18/09 au 01/10/2019)

Opération brioches 2019

Elle s'est déroulée du 07 au 13 octobre 2019

Sous la responsabilité de Geneviève PRESTEL aidée d'une équipe de bénévoles du village elle a permis de récolter **681,70€** déduction faite des achats de brioches d'un montant de 203€ (soit 145 brioches à 1;4o €).

Au profit exclusif des PAPILLONS BLANCS. (soit approximativement pareil que l'an dernier.)

Festival des Parents - des bébés. Organisation : Médiathèque et Bibliothèque de la Somme.du 19 Octobre au 2 Novembre 2019

Objet : Spectacles, Lectures, rencontres et ateliers: (ateliers et animations créés et imaginés par l'animatrice de votre bibliothèque), certains outils d'animations ont été prêtés par la BDS et le spectacle "Je suis trésor" financé également par la BDS

Soit 26 animations, 254 enfants '(de 0 à 6ans) et 79 adultes.

Cérémonie du 11 novembre 2019

En présence d'une assemblée fournie, les cérémonies se sont déroulées mêlant émotion, recueillement et souvenirs.
Différents textes furent lus par Monsieur le Maire, des représentants des associations d'anciens combattants, des enfants des écoles de notre village.

Repas des Aînés du 11 novembre 2019

Une belle journée conviviale, de belles tables décorées et un très bon repas à la satisfaction de toutes et tous. A la fin du repas, les fleurs de décoration ont été proposées à la vente au profit du Téléthon (recette de 80 €).

LE CONTOIR du 30 Novembre 2019

Organisation ; Association des Jeunes de Monchy-Lagache avec la participation de la bibliothèque
jouée par la compagnie Conte là d'ssus .
Spectacle gratuit où Olivier Cariat; seul sur scène, Olivier Cariat devant son comptoir partage avec les spectateurs ses histoires et ses verres de vin

Journée du Téléthon : vendredi 6 décembre 2019

Organisation ; Comité des têtes de Monchy Lagache
L'édition 2019 du Téléthon a connu un grand succès avec une sensible augmentation de la recette finale.Grâce à votre générosité, nous avons pu faire un don de 1231 € au profit de l'AFMTELETHON.(une augmentation de 403 € par rapport à 2018.)
Karaoké, jeux de société le tout accompagné de crêpes et croque-monsieurs sans oublier l'excellent couscous préparé par notre ami Pierre LABALETTE
Habitants de Monchy-Lagache et d'ailleurs , votre générosité a été notre récompense. Merci à vous.
Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Loto-Quine du 07 Décembre 2019

Organisé par le club des supporters de l'OML

Un jour à la ferme du 14 Décembre 2019

Les agriculteurs de Monchy-Lagache ont proposé d'ouvrir leur ferme
Autour d'une immersion dans les machines agricoles actuelles, les 200 visiteurs ont découvert les débouchés des cultures, animés par les agriculteurs eux-mêmes. Déjeuner sur place avec une restauration locale, et la possibilité de repartir avec des produits agricoles du village avec la présence d'un mini-marché.

Concert de Noël du 15 Décembre 2019.

Une soixantaine de personnes ont pu apprécié l'ensemble Vocal Maurice Ravel de Ribemont.
La première partie de ce récital nous a permis d'apprécier des classiques de la chanson française, la deuxième partie, tradition oblige, fut consacrée aux chants de Noël.
A la fin du concert vocal, choristes et spectateurs se sont retrouvés autour de boissons chaudes et brioches.
Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

Marché de Noël du 19 Décembre 2019

Organisé par les parents d'élèves des 8 communes concernées et les enseignants du RPC.
.Des objets confectionnés autour du thème de Noël ont été proposés à la vente.
Les enfants ont chanté pour leurs parents
Le Père Noël a honoré de sa présence cette manifestation à la grande joie de tous les enfants.

Arbre de Noël du 20 Décembre 2019

Organisé par le Comité des fêtes .
Devant une assistance moins importante que l'an dernier parents et enfants ont pu regarder un film sur grand écran .Avant l'arrivée du Père Noël, ils ont pu prendre une collation faite de cakes, de bonbons et boissons.
Enfin, Il est arrivé .
Vêtu de rouge, embrassant ici et là les enfants, leur remettant des bonbons, le Père Noël s'est frayé un chemin pour arriver au pied de la scène. Il a remis à tous les enfants un cadeau ainsi qu'une chocolaterie à son effigie. De nombreux enfants ont pu se faire prendre en photo avec lui.
Merci au Père Noël , merci à la municipalité qui a participé à cette remise de cadeaux.
Merci à toutes et à tous et particulièrement aux enfants qui ont exprimé leur enthousiasme.
Photos disponibles sur notre site : monchy-lagacheinfomairie.fr rubrique manifestations passées

1 jour à la ferme

Noël des enfants

Prévisions des manifestations 2020

Associations	Date	Objet
Anciens combattants et Ainés Ruraux	19/01/2020	Repas dansant (Foyer Rural)
Mairie	21/01/2010	Vœux de M. le Maire (Foyer rural)
Parents d'élèves	15/02/2020	Loto Quine (Foyer rural)
Club des aînés	22/02/2020	Loto Quine (Foyer rural)
Société de chasse	29/02/2020	Repas
OML	14/03/2020	Concours de belote (Foyer rural)
Club de scrapilcalmant	21/03/2020	Scrapbooking (Foyer rural)
Association des Jeunes	11/04/2020	Chasse aux œufs
Société de chasse	18/04/2020	Concours de belote (Foyer rural)
Anciens Combattants	25/04/2020	Congrès cantonal (Foyer rural)
Bibliothèque	21/05/2020	Animation dans le village
Amicale des 2 Étangs	Date à préciser	Fête de la Saint-Jean
Comité des fêtes	27-28-29/06/2020	Fête du village
Association parents élèves	Date à précier	Fête des écoles (Foyer rural)
Comité des fêtes	14/07/2020	Fête Nationale
Anciens Combattants	19/09/2020	Congrès départemental (Foyer rural)
Club des supporters	5/11/2020	Manifestations (Foyer rural)
Mairie	11/11/2020	Cérémonie du souvenir
Comité des fêtes	11/11/2020	Banquet des Aînés (Foyer rural)
Comité des fêtes	04/12 /2020	Téléthon
Comité des fêtes	Déc 2019 Date à préciser	Arbre de Noël
Association parents d'élèves	Déc 2019 Date à préciser	Marché de Noël :
Comité des fêtes	Déc 2019 Date à préciser	Concert de Noël

TENNIS CLUB MONCHY-LAGACHE 2020

ANIMATIONS FAMILLE TENNIS et CANOE SUR L'OMIGNON !

Samedi 04 avril de 14h00 à 17h00
Venez découvrir
notre club de tennis , un goûter vous attend !

STAGES

Pour les jeunes de 5 à 18 ans du débutant
au joueur confirmé . 25 € (pour les membres)
du 14 au 17 avril et du 20 au 24 juillet
Rens et inscriptions 06 11 68 61 01

TOURNOI AMICAL MIXTE CHALLENGE DE L'OMIGNON

Hommes femmes enfants
du 01 avril au 19 juin
Finale puis apéro-barbecue le :
Vendredi 19 juin à 18h00
Inscriptions Picart B 07 87 81 22

Le 14 juin 2019 Finale du tournoi
gagnée par le double de Chaulnes

EN 2019 le nombre d'adhérents au club est en augmentation soit 40 inscrits dont 23

TARIFS

Adultes
46 € pour le 1er adulte de la famille
40 € pour le 2ème adulte
34 € pour le 3ème adulte
Jeunes (-18ans) : 20 €

Inscriptions – Tickets invités (3€)
06 99 02 80 42 – 07 87 81 22 65

Inscription au club obligatoire avant d'entrer sur le court

Réservation du court de tennis
uniquement sur internet
https://adoc.app.fft.fr/adoc/

Le bureau

Président : Jean-Baptiste Gru
Secrétaire : Florence Pinchon
Trésorière : Sophie Dercourt
Bertrand Picart Nicolas dassonville
tennisclubmonchy@gmail.com

facebook.com/Tennis-Club-Monchy-Lagache

En vente en bleu ou gris : 48 €
Polo blanc : 28 €

Club de l'Omignon – Aînés Ruraux de Monchy-Lagache

Que cette nouvelle année vous garde la Santé, vous apporte Joies et Bonheur, et voie s'accomplir vos plus chers souhaits !

Notre club se porte bien avec ses 33 adhérents.

Nos réunions bimensuelles sont l'occasion de nous retrouver et de briser la solitude par les traditionnels jeux de société et de cartes. Trois fois dans l'année, nos réunions se terminent par une soirée « Pizza » ou par le repas de Noel.

Malheureusement nous constatons une baisse de nos effectifs, la relève tarde à arriver, alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Composition du bureau :

Président : Francis SCHRYVE

Vice-président : Patrice VANDEROSIEREN

Trésorière : Mauricette SCHRYVE

Secrétaire : Nicole BUJADINOVIC

L'année écoulée a été marquée par plusieurs manifestations :

Dimanche 20 janvier, notre repas dansant en association avec les AC.PG CATM

Samedi 23 février, notre loto-quine.

Jeudi 13 juin, au P'tit BALTAR à NESLE, le repas annuel offert aux adhérents.

Mardi 16 Juillet, Repas Froid pris au Foyer avant nos parties de cartes.

Notre réunion du mois d'Août au mini-golf de Saint Christ après le repas du midi pris sous le chapiteau.

Pour 2020, nous vous donnons rendez-vous le 19 janvier pour notre repas dansant en association avec les AC.PG. CATM et le 22 Février pour notre traditionnel loto, venez nombreux à nos manifestations, merci d'avance.

Nos remerciements vont à monsieur le Maire et à son conseil municipal pour la subvention allouée, ainsi qu'aux généreux donateurs que sont nos

artisans, commerçants et particuliers à travers les lots offerts pour notre tombola du mois de janvier ainsi qu'à notre loto.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2020

Le Président

Francis SCHRYVE

Association **SCRAPICALMANT**

Le **SCRAPBOOKING** c'est l'art de mettre en valeur vos photos dans des « minis » : albums créés entièrement avec carton, papier, embellissements de toutes sortes, souvent de la récupération.
Nous faisons aussi de la carterie.

Le mardi de 13h 30 à 16h30, 14 adhérentes se font plaisir autour d'une même projet proposé par notre animatrice Marie Agnès, qui sait si bien transmettre sa passion, ou parfois par une adhérente.

En 2019, nous avons accueilli **3 nouvelles** Monchyssoises, Anne-Marie, Martine et Viviane. Actuellement, nous sommes au maximum de nos capacités d'accueil, salle du 1er étage de la mairie.
Nous attendons de pouvoir nous installer en 2020, dans une salle plus grande, ce qui permettrait à des personnes intéressées de nous rejoindre.
Juillet 2019 : nous avons organisé un **atelier pour les classes de CM** du village. Ce fut, pour les enfants comme pour nous, une belle après-midi de partage avec de beaux projets réalisés par les enfants. Nous renouvellerons cette invitation en 2020.
Plusieurs ateliers du mardi ont été consacrés à la réalisation de cartes et de « minis » vendues pour le **TELETHON** le 6 décembre. Notre stand a été apprécié ainsi que notre contribution financière. Beaucoup de personnes ont découvert cette activité !

Le 21 mars 2020 : Scrapiccalmant organise une journée « Crop » : atelier où les participantes réaliseront un projet proposé par la scrapeuse « ISALILOU ».

Pour toutes informations concernant ce loisir créatif vous pouvez nous contacter :
Sylviane LABALETTE - Présidente 06 61 53 18 55
Marie Agnès BOUCLY – Trésorière 06 19 50 65 33

De la part de nous toutes, douce et bonne année 2020

Notre association est animée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie.

Mesdames Maryse BOUTILLIER et Monique GOURLIN apportent à la commune de Monchy-Lagache un engagement au quotidien.

La force du réseau ADMR tient dans la complémentarité de chacun de ses acteurs : Bénéficiaires, Bénévoles, Salariés.

Le bénévole exerce des missions d'encadrement, d'animation et de lien social. Rejoindre les équipes de bénévoles de l'ADMR c'est :

- **Être utile à ceux qui nous entoure,**
- **Agir pour le développement local,**
- **Vivre une expérience humaine enrichissante,**

Partager et acquérir des compétences et savoir-faire.

REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES DE L'ADMR !
APPORTEZ VOTRE PRÉSENCE, VOTRE ÉCOUTE, VOTRE AMITIÉ, POUR ÊTRE UN ACTEUR DE PROXIMITÉ

Pour chaque situation…
Nous vous proposons le service adapté à vos besoins.

Quand il devient plus difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable. L'aide à domicile peut être amenée à effectuer différentes tâches, notamment :

- **Le ménage**
- **L'entretien du linge**
- **La préparation des repas**
- **Les courses**
- **L'accompagnement**

L'ADMR est un service qui ne se limite pas à l'aide aux personnes âgées. Nous proposons des prestations pour tout public.

Vous avez besoin d'une aide pour vous permettre de rester à domicile. L'auxiliaire de vie (ou assistante de vie) aide à accomplir les tâches de la vie quotidienne indispensables au maintien à domicile :

- L'aide au lever, au coucher
- L'aide à l'habillage
- L'aide aux déplacements
- L'aide à la toilette
- L'aide et l'accompagnement à la téléassistance

Avec l'ADMR, vous bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes versées.

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL Accepté

50% DE RÉDUCTION D'IMPÔTS*

* ou de crédit d'impôt

SI services à la personne

Association ADMR de MONCHY et Environs

12 Grande Rue

80200 MONCHY –LAGACHE

Tél : 03.22.85.66.07

Fax : 03.22.83.99.45

Mail : contactadmr3@fede80.admr.org

Horaires de permanence : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Christine Chassagnoux et Régine LEPREUX se tiennent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

L'Association ADMR de Monchy et Environs vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020, que cette nouvelle année vous apporte Joie, Santé et Bonheur

Bibliothèque-Médiathèque

Point information jeunesse Monchy- Lagache

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2020 !!!!

<u>Rappel des services de votre Bibliothèque:</u>

Prêt de: Romans adulte et jeunesse, romans audio adulte et jeunesse, livres documentaires, mangas jeunesse, albums jeunesse, BD adulte et jeunesse, CD musicaux, DVD film et documentaire.

Tous les Mercredis:

Pour les enfants de Monchy et les enfants qui habitent à l'extérieur de Monchy

De 14h à 15h00: Atelier Bambins (3 à 6 ou 7 ans) : Lecture d'Albums + illustrations

Un projet de création sur un thème (expo-chants etc.), une inauguration est Organisée une fois ce projet abouti où les parents, enfants, élus sont invités.

De 15h00 à 18h00: Atelier Jeunesse: à partir de 7 ou 8 ans: Ordinateur libre sous

Surveillance, ou jeux, et plusieurs projets créés par les jeunes (expo, spectacle, art plastique etc.)

Adultes, en vous adhérant à la Bibliothèque (3 euros l'année), vous pouvez bénéficier des services proposés gratuitement par la Bibliothèque Départementale de la Somme:

LeKiosk Lisez des magazines dans leur intégralité où et quand vous voulez : Le Kiosk est accessible sur tablette et smartphone ! En choisissant cette ressource, vous aurez accès à un catalogue de plus de 1 000 titres de presse.

MEDIATHEQUE NUMERIQUE Accédez à plus de 3 000 vidéos depuis votre ordinateur, tablette ou mobile ! Le catalogue est constitué des programmes d'Arte (documentaires, spectacles, émissions phares, cinéma...) et de la collection d'Univers ciné (films français et étrangers).

toutapprendre.com Des centaines de cours en ligne pour le développement des compétences personnelles de chacun.

Rappel des services de votre Point Information Jeunesse

Divers Ateliers: photos, créations,
Aide aux personnes pour tous papiers administratifs
Pôle Emploi: aide à la création d'un CV, d'une lettre de motivation, à la consultation du site de Pôle Emploi, impression de documents.
Documentations : l'organisation des études, les métiers, l'emploi, la formation, la vie pratique, les loisirs, sport et vacances, les études et/ou le travail à l'étranger. Aide aux nouveaux impératifs administratifs via internet.
Rappel : Impressions: noir et blanc (10 centimes), couleur (20 centimes), couleur format A3 (0,40 centimes) gratuit pour CV/LM.

Nouveau : La Bibliothèque et le Point Information Jeunesse ont une page Facebook : **Pour la Bibliothèque :** Médiathèque Monchy-Lagache

Pour le Point Information Jeunesse : Point Information Jeunesse Monchy-Lagache

N'oubliez pas, vous pouvez consulter également le portail de la Bibliothèque : http://mabib.fr/monchy

Renseignements au 03.22.85.29.66 ou biblid@orange.fr

Les horaires:
Mardi: 11h-12h (sur rendez-vous) et de 13h30 à 16h30
Mercredi: 9h-12h et de 14h-18h
Jeudi: 14h-18h
Samedi: 9h-12h

Dorine Gulrich : Animatrice de la Bibliothèque

SOCIETE DE CHASSE DE MONCHY-LAGACHE

La société de chasse vous adresse se s meilleurs vœux pour l'année 2020

Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

Composition du bureau :

Président : Dominique RIGOLIN

Vice président : Sébastien DOUAI

Trésorier : Patrice VANDEROSIREN

Secrétaire : Régis CARON

Nous sommes actuellement 15 chasseurs nombre maxi prévu dans nos statuts. La priorité est donnée aux chasseurs qui sont propriétaire, ou locataire dans notre commune.

Les nouveaux adhérents doivent envoyer par courrier leurs candidatures avant la fin juin.

Nous participons encore cette année à l'opération « Hauts-de-France propre »rendez vous en mars au local communal pour tous les amoureux de la nature

Organisation d'un tournoi de belote le : 18 avril à 17h au foyer rural

Bonne année à tous

Le Président

Communauté de Communes de l'EST de la SOMME

MA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CENTRE SOCIAL METTENT A MA DISPOSITION UNE PLATEFORME LOCALE D'ENTRAIDE

- Visite de convivialité (lecture, jeux)
- Accompagnement courses et sorties,
- Aide administrative et informatique
- Petit bricolage
- Covoiturage, accompagnement aux activités du Centre Social
- Echange réciproque de savoirs

Services gratuits

Action soutenue par :

Région Hauts-de-France

J'aimerais une visite

J'ai envie d'aider !

J'ai envie de donner du temps, je rejoins le réseau d'entraide locale je m'inscris sur le site local

www.bippop.com B!pPoP

Ou je télécharge l'application

RENSEIGNEMENTS TEL 03 22 37 00 22

MA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CENTRE SOCIAL EST-SOMME METTENT A MA DISPOSITION UNE PLATEFORME LOCALE D'ENTRAIDE

J'aimerais une visite

1. Je choisis les services que je souhaite
2. Je poste ma demande sur www. bippop.com ou par téléphone au Centre Social
3. Je suis mis·e en relation avec un bénévole

J'ai envie d'aider !

1. J'ai du temps, je souhaite rendre service à une personne
2. Je suis accompagné·e par l'équipe du Centre Social pour les 1ères rencontres
3. J'indique mes disponibilités sur www.bippop.com ou par téléphone au Centre Social

JE TELEPHONE AU 03 22 37 00 22

Où en est-on des travaux ?

La phase des finitions est bien engagée, les travaux de peinture et de pose des sols sont en cours, les panneaux rayonnants du chauffage sont installés, les travaux extérieurs vont être réalisés courant janvier et la livraison des matériels de classe et de cantine est programmée pour début février.

Pourquoi une livraison si tardive ?

Un enchaînement de problèmes qui a commencé par la découverte du cimetière Mérovingien sur le site ce qui nous a contraint à déplacer l'implantation du bâtiment, la reprise de la maîtrise d'ouvrage par la commune, initialement confiée à la Com de Com, a nécessité de lancer un nouveau marché auprès de l'architecte et à la rentrée de septembre la défaillance de l'entreprise de plomberie, chauffage et sanitaire a rendu nécessaire un appel d'offres pour trouver une nouvelle entreprise. Chacun de ces problèmes a engendré des mois de retard.

À qui profite cette réalisation ?

Bien évidemment, notre commune qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage, est la première bénéficiaire mais c'est aussi un succès pour l'intercommunalité car ce sont 8 communes qui se sont regroupées pour assurer ensemble le financement, la gestion et l'entretien du nouvel établissement.
Nous mettons ainsi à la disposition des enseignants et des élèves un formidable outil de travail moderne et fonctionnel.

Comment sera gérée la nouvelle école ?

Toutes les communes adhérentes ont délégué leur compétence scolaire au syndicat existant de la Vallée de l'Omignon qu'il a fallu faire évoluer pour les intégrer et organiser la sortie de la commune d'Athies qui n'est plus associée au projet. Chaque commune y est représentée par ses délégués (de 1 à 3 en fonction du nombre d'habitants). Cette nouvelle organisation est en cours de mise en place et sera totalement effective dès l'adoption, par toutes les communes, des nouveaux statuts du syndicat.

Qu'est-ce qui fonctionne déjà ?

Depuis la rentrée de septembre 2019, le Regroupement des élèves des communes concernées est une réalité : 145 élèves sont répartis sur 6 classes, dans les locaux existants et 2 classes mobiles. Il faut souligner que nous avons obtenu la création d'une classe supplémentaire pour accueillir un nombre toujours croissant d'élèves. La gestion est assurée par le syndicat de la vallée de l'Omignon.

Quel coût pour cette réalisation ?

Le montant total actuel de l'investissement est de 3 800 000€ HT (4 560 000€ TTC)
Pour le bâtiment (maîtrise d'œuvre, missions et construction) 3 300 000€
Pour les extérieurs (assainissement,cours de récréation, parking et clôtures) 400 000€
Pour le mobilier (classes, restaurant scolaire et équipement de la cuisine) 100 000€

Quelle évolution des coûts ?

Au démarrage du projet, le plan de financement initial était prévu à 3 200 000€ HT avec 2 000 000€ de subventions et un reste à charge estimé à 1 200 000€. L'estimation du montant des travaux avait été volontairement limité pour éviter de passer par un concours d'architecte jugé trop onéreux et ne prenait pas en compte les travaux extérieurs et le mobilier.

Comment est financé le projet ?

Nous avons sollicité et obtenu de nouvelles subventions ce qui passe leur montant total à 2 600 000€.
Ce qui nous permet toujours d'avoir un reste à charge de 1 200 000€ financé par le prêt à 0 % consenti par la com de com et remboursable sur 25 ans.

Un prêt bancaire relais pour couvrir les besoins de trésorerie sera remboursé dès le versement de la totalité des subventions et de la restitution par l'état de la TVA remboursable

Qui va payer le reste à charge ?

Le prêt de la com de com sera transféré au syndicat qui en assurera le remboursement**.**
Pour assurer les dépenses inscrites au budget du syndicat (fonctionnement et remboursement d'emprunt) chaque commune verse annuellement une contribution proportionnelle à son nombre d'habitants et d'élèves. Pour le syndicat vallée de l'Omignon maintenant élargi à 8 communes la répartition des charges se fera sur une population globale d'environ 2000 habitants.

Quelle sera la part de la commune ?

Compte tenu de sa population la participation de la commune se situera dans un fourchette comprise entre 65 et 70 000€ par an dont 16 000€ pour le remboursement du prêt de la com de com.

Quelle évolution de notre contribution au syndicat ?

En 2010, avec notre propre service de transport par un minibus appartenant au Syndicat scolaire Monchy/Devise/Tertry, elle atteignait 96 623€,
En 2012, quand l'idée d'un projet de RPC a été lancée, après la suppression du service de transport par minibus, elle était de 82 283€ .
En 2018, avec Athies et un fonctionnement avec 4 communes, elle était de 61 903€.

Quand la nouvelle école sera-t-elle opérationnelle ?

La réception du bâtiment est planifiée pour la mi-février avec installation des mobiliers dans le courant des prochaines vacances scolaires et une rentrée des élèves début mars.

Joël Happe
Maire-adjoint chargé du suivi du projet

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2020-2021

Le regroupement pédagogique concentré accueille les enfants âgés de 3 ans (**nés en 2017**) et les enfants de 2 ans (**nés en 2018**), domiciliés dans l'une des 8 communes qui composent le regroupement (Croix-Moligneaux, Devise, Matigny, Monchy-Lagache, Quivières, Tertry, Ugny-l'Equipée, Y)

Où s'inscrire ? Au secrétariat de mairie de Monchy-Lagache

Quels documents sont à fournir ?

- une copie de votre livret de famille
- Une copie du carnet de vaccinations à jour ou un certificat médical du médecin traitant de votre enfant

Etat civil de l'année 2019

Naissances :

Martin Philippe André COULEROT PENISSON né le 08 janvier 2019 à Saint-Quentin

Rose Huguette Claudie Brigitte Marie-Thérèse DELAPORTE PRÊTRE née le11 février 2019 à Saint-Quentin

Alésia Jocelyne Sylvie SAMSON HAUET née le 11 mars 2019 à Saint-Quentin

Maëlle Annie Nadia CARETTE née le 18 avril 2019 à Saint-Quentin

Louna Madeleine Brigitte PETRIX née le 29 avril 2019 à Péronne

Mary-Lou Cynthia STEMPNIAK née le 8 juin 2019 à Péronne

Nino Didier Marcel BOUCHÉ BACOT né le 15 juin 2019 à Péronne

Axel Ludwig BLONDEL né le 19 août 2019 à Péronne

Giulian Julien Philippe BILLARD né le 1er octobre 2019 à Saint-Quentin

Cassy Mireille Laura DELAIGLE née le 17 octobre 2019 à Péronne

Mariages :

Lionel Carlos LOUREIRO & Magalie Yvette Charline DEMOUCHY
le 1er juin 2019

Olivier Erik Didier JUBE & Cindy Carole Eline PICARD le 08 juin 2019

Jonathan Pascal Régis DELAIGLE & Anne-Sophie Monique Marie-José PRUVOST
le 08 juin 2019

Angélique Annie Virginie CARETTE & Audrey Monique Anne-Marie DELAPORTE
le 29 juin 2019

P.A.C.S. :

Julien Jonathan TURQUET & Danièla Michelle Maria GARCIA GONZALEZ le 03 août 2019

Christophe Lucien François OZIOL & Davina LENIN le 09 octobre 2019

Jean-Pierre SOJA & Anne-Sophie OZIOL le 30 novembre 2019

Olivier Roger Ambroise LEMAITRE & Isabelle Séverine Monique Raymonde DECOMBLE
le 30 novembre 2019

Décès :

Sophie DREUX née BOROWICKI décédée le 26 Février 2019 à Péronne

Christian Marie Fernand DUPARCQ décédé le 06 mars 2019 à Athies

Marcel Jean Michel LEBLANC décédé le 08 mars 2019 à Péronne

Gisèle Marcelle Jacqueline DENIS décédée le 08 mars 2019 à Péronne

Jean-Paul VARRIER décédé le 16 mars 2019 à Amiens

Gilles Marcel HURIER décédé le 02 mai 2019 à Monchy-Lagache

Josiane Eva Marie Emilienne ADANT décédée le 27 avril 2019 à Ham

Henri Ernest DORMOY décédé le 22 juin 2019 à Saint-Quentin

Jean-Louis BOCHARD décédé le 3 juillet 2019 à Cartigny

Jeanine Marthe Augustine WALRAEDT décédée le 04 septembre 2019 à Eubonne

Katy Marie Irma JUPON décédée le 10 septembre 2019 à Saint-Quentin

Pierre Louis Denis PONCHON décédé le 17 novembre 2019 à Athies

Yves-Marie FACOMPRE décédé le 20 novembre 2019 à Péronne

Denise Marie LEFEVRE Léa née BOURBIER décédée le 21décembre 2019 à Sarzeau (Morbihan)

Denise Fernande Virginie DROZDOWSKI née ROUART décédée le 8 mai 2019

ATTENTION

Les horaires du secrétariat de mairie changent à compter du **1ER JANVIER 2020** :

Nouveaux horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 14H00 à19H00
- **Mercredi** de 09H30 à 12H00
- Jeudi de 09H30 à 12H00

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Carte d'identité / Passeport :**

Durée de validité de la carte d'identité :

Pour les cartes délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, **la durée de validité passe de 10 à 15 ans**, votre carte est encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.

Attention : si vous envisagez de vous rendre dans un pays étranger, il est fortement recommandé de vérifier si ce titre en apparence "périmé" est reconnu. Pour cela : rendez-vous sur le site https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Si le titre n'est pas reconnu comme valide, le renouvellement est possible.

Obtenir ou renouveler sa carte d'identité ou son passeport :

1. Remplissez votre pré-demande sur https://ants.gouv.fr/
2. Rassemblez l'ensemble des pièces justificatives
3. Contactez une mairie équipée pour obtenir un rendez-vous pour la prise d'empreinte (HAM, PERONNE, SAINT-QUENTIN, AMIENS…)
4. Récupérez votre pièce d'identité dans la mairie où vous avez déposé le dossier

- **Carte grise :**

En cas de changement d'adresse, de cession de véhicule, de changement de titulaire, de demande de duplicata :

Rendez-vous sur https://ants.gouv.fr/

Ou : Si vous n'avez pas d'accès Internet, des ordinateurs sont à votre disposition à la Bibliothèque Médiathèque de Monchy-Lagache aux horaires d'ouverture.

Ou : Vous avez la possibilité de vous rendre chez un professionnel de l'automobile habilité à faire la démarche de carte grise (service payant 30 € environ)

- **Recensement militaire :**

Pourquoi ? Le recensement militaire est obligatoire pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP…)

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)

Quand ? Entre le 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

Où ? A la mairie de ton domicile

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité de l'enfant **et** d'un parent
- livret de famille

Nouveauté :

Il est possible de créer un compte sur le site https://presaje.sga.defense.gouv.fr/

Il permet de :

1. Dialoguer avec le centre de service national et d'obtenir toutes les informations pratiques sur la JDC
2. Télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de la JDC
3. Télécharger l'attestation de participation pour pouvoir passer les examens (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP…)

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

PIECES A FOURNIR
Dans tous les cas
Pré-demande effectuée sur https://ants.gouv.fr ou cerfa
2 Photographies *(moins de 6 mois, fond uni bleu clair ou gris clair)*
Justificatif de domicile récent *(original)*

Cas particulier
Première demande : extrait de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance *(de moins de 3 mois)* ou passeport *(original + copie)*
Renouvellement : l'ancienne pièce d'identié *(originale)* Extrait de naissance avec filiation *(si CNI ou passeport périmé depuis plus de 5 ans)*
Pour les mineurs : pièce d'identité du parent ou tuteur qui signe l'autorisation parentale *(originale)*
En cas de perte ou vol : la déclaration de perte ou vol et 25 € en timbres fiscaux *(https://timbres.impots.gouv.fr)* + extrait de naissance avec filiation ou passeport valide
Changement d'état civil : extrait de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance portant la mention du changement
Parents séparés ou divorcés, en cas de garde alternée : la décision de justice

A savoir
Présence : la présence du titulaire du titre est obligatoire à la demande et à la remise ***(enfant et adulte),*** **présence obligatoire uniquement à la demande pour les enfants de moins de 12 ans** Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale *(père, mère, tuteur)*
Pour un renouvellement : l'ancienne pièce d'identité sera conservée par la Mairie au moment de la délivrance de la nouvelle
Justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de téléphone, y compris mobile, taxe d'habitation ou foncière, avis d'imposition... A défaut de justificatif à votre nom, vous devez fournir : un justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité originale + une attestation sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.
Renouvellement de carte d'identité délivrée entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013 : la durée est renouvelée de 5 ans pour les personnes majeures au moment de l'établissement de la carte. Attention : certains pays refusent ces cartes. Se renseigner auprès de votre mairie ou sur le site www.diplomatie.gouv.fr (dossier pays / conseils aux voyageurs)

DEMANDE DE PASSEPORT

PIECES A FOURNIR
Dans tous les cas
Pré-demande effectuée sur https://ants.gouv.fr ou cerfa (sauf en cas de renouvellement d'un passeport biométrique)
2 Photographies *(moins de 6 mois, fond uni bleu clair ou gris clair)*
Justificatif de domicile de moins d'1 an *(original)*
Timbres fiscaux : 17 € *(moins de 15 ans)* , 42 € *(15-18 ans)* , 86 €*(adulte)* *(achetés en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr via la pré-demande)*

Cas particulier
Première demande : extrait de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance *(de moins de 3 mois)* ou carte d'identité *(originale)*
Renouvellement : l'ancien passeport *(original + copie)* *E*xtrait de naissance avec filiation *(si CNI ou Passeport périmé depuis plus de 5 ans)*
Pour les mineurs : pièce d'identité du parent ou tuteur qui signe l'autorisation parentale *(originale)*
En cas de perte ou vol : la déclaration de perte ou vol + extrait de naissance avec filiation ou CNI valide
Changement d'état civil : extrait de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance portant la mention du changement
Parents séparés ou divorcés, en cas de garde alternée : la décision de justice

A savoir
Présence : la présence du titulaire du titre est obligatoire à la demande et à la remise ***(enfant de plus de 12 ans et adulte),*** ***présence obligatoire uniquement à la demande pour les enfants de moins de 12 ans*** Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale *(père, mère, tuteur)*
Pour un renouvellement : l'ancien passeport sera conservé par la Mairie au moment de la délivrance du nouveau
Justificatif de domicile : *facture d'eau, d'électricité, de télélphone, y compris mobile, taxe d'habitation ou foncière, avis d'imposition...)* A défaut de justificatif à votre nom, vous devez fournir : un justificatif de domicile de l'hébergeant + sa pièce d'identité originale + une attestation sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Décembre 2018

(Approuvé par le Conseil en date du 25 Février 2019)

Présents : - P. LEVERT- -R. CAILLEUX – P. DUPONT- P. GOURLIN- JB GRU - J. HAPPE - J-C. ISTE D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir

BORRUECO. A **:** pouvoir donné à J. HAPPE

BRESOUS.Y : pouvoir sonné à P. GOURLIN

CAPON. M : pouvoir donné à R. CAILLEUX

ELEBOODE.E : pouvoir donné à P. DUPONT

HUBERT.E : pouvoir donné à P. LEVERT

Absent BLERIOT. O

Votants 14

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 13/11 /2018

Lotissement :

* Demandes d'aide de l'Etat au titre des amendes de police.

*Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté de Communes de l'Est de la Somme.

*Fixation du prix au mètre carré des terrains.

* Informations diverses

Secrétaire de séance ISTE Jean Claude et DUPONT Patrick

Ouverture de séance à 19h10

En préambule M le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision Budgétaire Modificative pour transfert de crédits

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance (13/11/2018) :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des Présents

OBJET : Lotissement : Demandes d'aide de l'Etat au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagements de sécurité sis quartier " le Mesnil "

Parole est donnée à D.RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé de cette question)

Pour assurer la sécurité de tous les usagers du quartier "Le Mesnil", il convient d'installer des aménagements de sécurité.,Selon les travaux projetés par le cabinet DIVERSCITES pour un montant de travaux de 60 308,28 € HT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet :

une subvention dans le cadre des amendes de police pour des travaux de création de stationnements (automobiles et autocar) et de signalisation (panneaux, marquages…).

Cette demande de subvention est acceptée à l'unanimité des votants.

OBJET : Lotissement : Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Parole est donnée à D.RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé de cette question)

Dans la continuité des travaux de voirie privisoire entrepris Quartier dit "Le Mesnil", pour la voirie définitive le montant des travaux projetés est estimé à 155 680,33 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet le fonds de concours 2019 de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme pour les travaux de voirie.

Après deliberation, le conseil decide à l'unanimité des votants

de solliciter l'aide de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre du fonds de concours 2019 pour les travaux de voirie qu'elle propose

OBJET : Prix du mètre carré du terrain à bâtir sis Lotissement "Le Mesnil"

Parole est donnée à D.RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé de cette question)

La commune a entrepris des travaux de création de voirie et de viabilisation des parcelles situées Quartier dit "Le Mesnil".

Afin de pouvoir mettre à la vente ces terrains il est nécessaire d'indiquer un prix au mètre carré pour les parcelles en accession à la propriété et aux parcelles réservées aux bailleurs.

Après un large débat où chacun a pu donner son avis,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les prix des terrains comme suit :

	Prix au m²
Tarif des parcelles en accession à la propriété	28 € / m²
Tarif des parcelles réservées au bailleur	20 € / m²

Après deliberation, le conseil decide à l'unanimité des votants

de déterminer le prix du mètre carré des terrains à bâtir situés "Quartier Le Mesnil" comme indiqué ci-dessus .

OBJET : Decision Budgétaire Modificative : Transfert de credits.

Parole est donnée à J HAPPE (Maire-Adjoint chargé de cette question)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

Après deliberation, le conseil decide à l'unanimité des votants

Budget Principal – Budget Communal

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65	–	Autres charges de gestion courante	
Article 657363	–	Subventions de fonctionnement aux organismes publics à caractère administratif	+ 23 376,00 €
Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 617	–	Etudes et recherches	- 23 376,00 €

Budget Annexe – Budget RPC

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 74	–	Dotations et Participations	
Article 74748	–	Participation autres communes	+ 23 376,00 €

Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 6162	–	Assurance obligatoire dommages ouvrages	+ 23 376.00€

M le Maire rappelle aux membres du Conseil que la traditionnelle séance des voeux se déroulera le Vendredi 18 Janvier à 18 h.

Levée de séance à 20h20

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Février 2019

(approuvé par le Conseil en date du 26 Mars 2019)

Présents : - P. LEVERT- BLERIOT. O - BORRUECO. A - BRESOUS.Y - CAPON. M R. CAILLEUX – P. DUPONT - ELEBOODE.E - JB GRU - J. HAPPE - J-C. ISTE- D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir

P. GOURLIN pouvoir donné à R. CAILLEUX

: HUBERT.E pouvoir donné à P. LEVERT

Votants 15

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018

Commune:

- Participation SPA 2019

RPC:

* DETR – dossier Espaces verts

* DETR – dossier mobilier

- Emprunt budget annexe RPC
- * Informations diverses

En préambule, M le maire demande au Conseil d'accepter une modification de l'ordre du jour;

Point ajouté à l'ordre du jour; Demande de subvention au titre de la politique territoriale 2017-2020

*** Approbation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2018**

Le compte rendu du 20 décembre est adopté à l'unanimité des votants

OBJET: Commune: Participation SPA 2019

Mr le maire donne lecture du document

La S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, à laquelle notre Commune adhère, a fixé le montant de la participation pour l'année 2019 à **0,50 €** par habitant, soit pour 697 habitants : **348,50 €.**

La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de **26 €.**

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 contre d'accepter la proposition de la S.P.A

Contre: CAPON M

OBJET: Commune: Matériel informatique secrétariat

M le Maire donne la parole à D. RIGOLIN (Maire-Adjoint chargé du dossier)

Ce dernier informe le Conseil que le materiel informatique utilisé par la secrétaire de mairie donne des signes de fatigue (coupures fréquentes d'alimentation et pertes de données.)

Choix possible: Achat d'un nouvel ordinateur ou location clé en main.

Un premier devis de location comportant un changement de matériel, le transfert des données et un contrat de maintenance s'élève à 165€/mois.

Une décision devra être prise lors du prochain Conseil, sauf cas d'urgence

OBJET: Lotissement: Vente des parcelles de 1 à 6- -Choix du notaire

Dans le cadre du lotissement "Le Mesnil", les travaux ayant été réalisés, il est donc possible de vendre lesdites parcelles.

Il rappelle que les six parcelles sont viabilisées et que le prix a été fixé à :

28,00 €/m² pour les parcelles en accession à la propriété

20,00 €/m² pour les parcelles réservées aux bailleurs

PARCELLE	SURFACE (en m²)	PRIX AU M² (en €) (délibération du conseil municipal du 20/12/2018)	PRIX DE LA PARCELLE (en €)
PARCELLE 01	605,70	28,00	16959,60
PARCELLE 02	596,70	28,00	16707,60
PARCELLE 03	784,00	28,00	21952,00
PARCELLE 04	1412,90	20,00	28258,00
PARCELLE 05	743,80	28,00	20826,40
PARCELLE 06	900,60	28,00	25216,80

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

de **donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment de signer tous actes (compromis de vente et acte de vente authentique) se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune, ainsi que pour le règlement des frais d'actes.

de **charger** l'étude de Maître Laure LIENHARD, notaire à MONCHY-LAGACHE, de l'établissement des actes notariés et au dépôt de pièces du lotissement.

OBJET: RPC: DETR – dossier espaces verts.

M le Maire donne la parole à J HAPPE (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC).

Il informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux d'édification du bâtiment.

Il se montre rassurant tout autant sur la construction que sur la maîtrise des coûts.

Au niveau financier, les subventions parviennent normalement, il signale l'appui réaffirmé de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

Puis Monsieur HAPPE présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagements extérieurs aux abords du RPC, pour un montant total des travaux estimés à 143 886,22 € H.T., correspondant aux devis présentés par la Société Eiffage et la Société Perspectives :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'**adopter** le projet qui lui est présenté,

De **solliciter** l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

	Montant sollicité
- Subventions : D.E.T.R. 2019	50 360,18 € (soit 35 %)
Autofinancement - Fonds propres - Dont T.V.A.	122 303,28 € 28 777,24 €

OBJET: RPC: DETR – dossier mobilier.

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition du mobilier intérieur du RPC, pour un montant total estimé à 84 202,32 € H.T., correspondant aux devis présentés par la Société Nord Collectivité et la Société Perspectives :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'adopter le projet qui lui est présenté,

De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant

	Montant sollicité
- Subventions : D.E.T.R. 2019	29 470,81 € (soit 35 %)
Autofinancement - Fonds propres - Dont T.V.A.	71 571,97 € 16 840,46 €

OBJET: RPC : Emprunt budget annexe RPC.

M. BRESOUS Maire-Adjoint, fait état du besoin de financement sur le budget annexe RPC.

En effet, le remboursement de la T.V.A. ayant lieu l'année suivant la dépense, il est nécessaire de contracter un emprunt pour avancer la T.V.A.

De plus, 20 % du montant total des subventions seront versées après la réception du bâtiment.

Dans ces conditions, M. Happe propose d'étudier la proposition de prêt relais faite par le Crédit Agricole.

Après délibération, le conseil municipal décide par

11 voix pour et 4 abstentions

Pour : - P. LEVERT- BORRUECO. A - BRESOUS.Y - P. DUPONT - ELEBOODE.E - JB GRU –

J. HAPPE - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN - HUBERT.E

Abstentions: P. GOURLIN - R. CAILLEUX – CAPON M - BLERIOT O

D'Approuver à la majorité le financement proposé par le Crédit Agricole, dans les conditions suivantes :

Montant maximum : 1 000 000,00 €
Durée : 24 mois
Taux : Préfixé
Index de référence : Euribor 3 mois instanté J-2
Taux du prêt : Index + marge 0,74%
Frais d'étude : 0,10 % du montant accordé soit 1000,00 €
Périodicité des intérêts : Trimestrielle
Remboursements anticipés : Possible à tout moment sans indemnité. Remboursements totaux ou partiels. Tout remboursement anticipé met fin à la période de déblocage des fonds.

OBJET Demande de subvention au titre de la politique territoriale 2017-2020

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, fait état de l'avancement du chantier de construction du RPC, dont le coût total des travaux est estimé à 3 385 724,97 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme, dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020, au titre de la contractualisation par le biais de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et arrête le plan de financement suivant

	Subvention attendue*	Taux
ETAT (DETR)	800 000,00 €	33 %
ETAT (FSIL)	384 080,00 €	12 %
DEPARTEMENT CIDT Politique Territoriale 2017-2020	65 178,00 € 130 000,00 €	25 %
EPCI	728 000,00 €	
Autres partenaires (ADEME)	35 484,00 €	70 %
Part Maître d'Ouvrage (Minimun 30%)	1 242 982,97 €	
TOTAL	3 385 724,97 €	

* Le plan de financement est acté en fonction des réponses obtenues à ce jour. Il est susceptible d'évoluer. (demandes en cours : D.E.T.R. 2019, Région, C.A.F....)

OBJET: Informations diverses.

Par lettre transmise en début de conseil, un habitant se plaint des nombreuses nuisances qu'il subit, nuisances dûes à la présence d'un terrain municipal jouxtant sa propriété (dépôt de gravats, passage de véhicules motorisés, feux de branchages).

Interrogé, M le Maire informe qu'il fera une réponse écrite à cette personne.

M le Maire informe le conseil qu'un Food Truck se tient à disposition des habitants tous les dimanches soirs à partir de 19 h. Il est tenu par un habitant de notre village.

Un Conseiller demande qu'au prochain conseil soit fait le point sur l'évaluation professionnelle de notre jeune en contrat d'apprentissage: jardinerie-espaces verts.

L'opération "Hauts-de-France" propres se déroulera le samedi 23 Mars 2019 le matin

La séance est levée à 21h20

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2019

(approuvé par le Conseil en date du 09 Avril 2019)

Présents : - P. LEVERT- BLERIOT. O - BORRUECO. A - BRESOUS.Y - R. CAILLEUX – P. DUPONT

J. HAPPE - HUBERT.E - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir

P. GOURLIN pouvoir donné à P DUPONT

ELEBOODE.E pouvoir donné à HUBERT E

CAPON. M pouvoir donné à BLERIOT

JB GRU - pouvoir donné à D. RIGOLIN

Votants 15

Présence de la secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Février 2019

Commune:

* Compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 – affectation du résultat.

* Modification du tableau des emplois.

* Transfert de l'actif de l'AFR de Beauvois-en-Vermandois à la commune de Monchy-Lagache.

* Défense incendie

Lotissement:

Compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 – affectation du résultat.

RPC:

Compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 – affectation du résultat.

* **Informations diverses**

M le Maire ouvre la séance à 19 h 05

Une minute de silence est demandée par M le Maire en mémoire de Jean-Paul VARRIER

Secrétaires de séance: BORRUECO Adeline et ISTE Jean Claude

D.WILLEMAN , informe les membres du conseil qu'il est en train d'établir un projet professionnel pour Patrick HÉ, en contrat d'apprentissage , ce projet (aménagement d'une barque située sur le parvis de l'église), lui permettra de valider une partie professionnelle de son CAPA de jardinier-paysagiste .

* Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Février 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants

OBJET: Commune: Compte de gestion 2018

Mr le Maire donne la parole à notre secrétaire de Mairie qui fait lecture des documents remis préalablement par e*mail et en version papier lors de la séance du Conseil.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2018 de la commune, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale d'Amiens.

OBJET: Commune: Compte administratif 2018- Affectation du Résultat- Budget Principal

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	82 918,30 €
Dépenses d'investissement	56 387,97 €
Résultat de clôture de l'exercice	26 530,33 €
Restes à réaliser	21 500,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017)	28 592,84 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	669 676,44 €
Dépenses de fonctionnement	522 600,60 €
Résultat de clôture de l'exercice	147 075,84 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	751 840,00 €

(le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'adopter le Compte Administratif 2018 (budget principal) d'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne 002, soit un montant de 751 840,00 €

d'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 50 092,84 €

OBJET: Commune: Modification du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivants

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif Territorial principal de 1ère classe	C	1 (à compter du 01/04/2019)	15/35ème
Adjoint administratif Territorial principal de 2ème classe	C	1 1(jusqu'au 31/03/2019)	35/35ème 15/35ème
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique Territorial principal de 2ème classe	C	1	11/35ème
Adjoint technique Territorial principal de 1ère classe	C	1	35/35ème
Adjoint technique Territorial Contrat d'apprentissage		1 (à compter du 24/09/2018 jusqu'au 31/08/2020)	35/35ème
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1	28/35ème
TOTAL		6	

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

OBJET: Commune: Transfert de l'actif de l'AFR de Beauvois-en-Vermandois à la commune de Monchy-Lagache.

OBJET: Commune: Transfert de l'actif de l'AFR de Beauvois-en-Vermandois à la commune de Monchy-Lagache.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Beauvois en Vermandois, dans sa délibération du 11 septembre 2009 :

a demandé sa dissolution

a proposé que les équipements réalisés par l'AFR soient incorporés dans le patrimoine communal et que la parcelle située sur le territoire de la Commune, cadastrée section ZW n°10 lieudit "Les champs Saint-Nicolas" d'une contenance de 4 ares 17 centiares soit transférée à la Commune de Monchy-Lagache.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

que la parcelle citée ci-dessus soit incorporée dans le patrimoine communal, étant précisé que les chemins d'exploitation seront inclus au réseau des chemins ruraux conformément aux dispositions de l'article R 123-16 du Code rural,

de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents s'y rapportant,

que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte administratif au nom de la commune,

d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document

OBJET: Commune: Défense incendie

D.WILLEMAN présente le dossier incendie.

Il doit être fait un inventaire de tous les postes incendie aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Tous les dispositifs anti incendie doivent être conformes, numérotés et reportés sur un plan afin qu'ils soient facilement localisables. M le Maire devra en faire un contrôle régulier.

OBJET: Approbation du compte de gestion 2018 du Lotissement Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2018 du Lotissement Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2018 du Lotissement Le Mesnil ,

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2018 du Lotissement Le Mesnil, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale d'Amiens.

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 – Affectation du Résultat – Budget Lotissement Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Lotissement Le Mesnil de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

I

NVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	357 802,22 €
Dépenses d'investissement	384 818,72 €
Résultat de clôture de l'exercice	-27 016,50 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017)	-64 818,72 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	384 818,72 €
Dépenses de fonctionnement	384 818,72 €
Résultat de clôture de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	0,00 €

Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'adopter le Compte Administratif 2018 (budget annexe Lotissement Le Mesnil)

d'affecter le déficit d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 64 818,72 €

OBJET: Approbation du compte de gestion 2018 du RPC Le Mesnil

Après avoir entendu lecture du compte de gestion 2018 du RPC Le Mesnil, identique aux écritures comptables du compte administratif 2018 du RPC Le Mesnil,

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'approuver les résultats comptables tels que présentés dans ce compte de gestion 2018 du RPC Le Mesnil, qui a été vérifié par le Trésorier municipal de HAM-NESLE et le Comptable centralisateur de la Trésorerie Générale

OBJET : Approbation du compte administratif 2018 – Affectation du résultat

– Budget RPC Le Mesnil

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du RPC Le Mesnil de l'exercice 2018.

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement	1 282 220,16 €
Dépenses d'investissement	668 372,18 €
Résultat de clôture de l'exercice	613 847,98 €
Restes à réaliser	1 500 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017)	-901 052,42 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement	23 376,00 €
Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice	23 376,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017)	23 376,00 €

(Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales)

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'adopter le Compte Administratif 2018 (budget annexe RPC Le Mesnil)

d'affecter l'excédent d'investissement à la ligne 001, soit un montant de 598 947,58 €

d'affecter l'excédent de fonctionnement à la ligne 002, soit un montant de 23 376,00 €

M le Maire donne la parole à HAPPE J (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC).

OBJET: Informations diverses.

D RIGOLIN remercie les personnes ayant participé au ramassage des ordures sur la voie publique et autres lieux de notre commune. Ce ramassage à l'initiative du Conseil Regional des Hauts-de-France s'est déroulé le 23 Mars 2019

La séance est levée à 20h25

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 Avril 2019

(approuvé par le Conseil en date du 20 Juin 2019)

Présents : - P. LEVERT- BORRUECO. A - BRESOUS.Y - R. CAILLEUX – M. CAPON. – P. DUPONT E.ELEBOODE - JB. GRU J. HAPPE – E.HUBERT - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir

P. GOURLIN pouvoir donné à P DUPONT

O.BLERIOT pouvoir donné à M.CAPON

Votants 15

Présence de la secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 26 Mars 2019.

Commune:

* Vote des taux d'imposition 2019.
* Vote du budget primitif 2019.
* Vote des credits alloués aux comptes c/65548 et c/65738.

Lotissement:

* Vote du budget primitif 2019.

RPC:

* Vote des Autorisations de programme et Crédits de paiement- Vote du budget primitif 2019.
* Délibération autorisant le Maire à demander des subventions.

Informations diverses

M le Maire ouvre la séance à 18 h 37

Secrétaires de séance: DUPONT Patrick et ISTE Jean Claude

* **Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2019**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants

OBJET: Commune: Vote des taux d'imposition 2019.

M le Maire fait lecture des taux de fiscalité

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

De voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation : **14,91%**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **9,13%**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **23,42%**

CFE : **13,77%**

Taux inchangé par rapport à 2018 permettant d'obtenir un produit fiscal attendu – article 73111 de la nomenclature M14 – de **435 413 €**.

OBJET: Commune: Vote du budget primitif 2019- Budget principal

Mr le Maire donne la parole à notre secrétaire de Mairie qui fait lecture des documents remis préalablement par e*mail et en version papier lors de la séance du Conseil.

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section de Fonctionnement	Dépenses		1 325 972,00 €	1 325 972,00 €
	Recettes		1 325 972,00 €	1 325 972,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	21 500,00 €	482 714,00 €	504 214,00 €
	Recettes	0.00 €	504 214,00 €	504 214,00 €

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget principal

OBJET: Commune: Vote des crédits alloués aux comptes c/65548 et c/65738

Il y a lieu de voter le détail des montants aux comptes 657362 / 65548 / 6574 pour l'année 2019.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

Article 657362 :

Après avoir entendu les explications de M. le Maire concernant le bilan financier du C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE et afin de pouvoir équilibrer le budget 2019 du C.C.A.S. de MONCHY-LAGACHE, d'allouer au C.C.A.S. de MONCHY–LAGACHE une subvention de **3 000,00 €**

D'inscrire la somme de 3 000,00 € à l'article 657362 du budget primitif 2019.

Article 65548 :

INTITULE	Pour mémoire montants versés en 2018 en euros	Montants votés en 2019 en euros
SIVOS de la région de Péronne	2 135,31 €	2 135,31 €
SIVOS de la Vallée de l'Omignon	61 364,14 €	61 900,00 €
Association Syndicale Autorisée de la Rivière Omignon	2 048,62 €	2 048,62 €
SOMME TOTALE	65 548,07 €	6la majotité6 083,93, Ce dernier fait le point financier €

D'inscrire la somme de 66 083,93 € à l'article 65548 du budget primitif 2019.

Article 6574 :

d'allouer les subventions suivantes pour un total de 8050 €

INTITULE	Pour mémoire montants	Montants votés en
Gymnastique Volontaire	600	700
Tennis-Club	600	600
Club de l'Omignon	450	450
A.D.M.R.	1 000	1 100
Amicale des 2 Etangs	600	500
Section locale des AC.PG-CATM-TOE et Veuves	300	400
Coopérative scolaire	1 000	1 000
La Vie Libre	100	100
Association Valentin Haüy	50	50
Alcool assistance	50	50
Comité des Fêtes	1 700	2 000
Association des Jeunes de Monchy-Lagache	700	500
Voyage scolaire AC.PG	600	0
MTDA	200	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	100	100
Association des Services Solidaires du Pays Hamois	150	0
SOMME TOTALE	**8 200**	**8 050***

* Cf délibération 13 novembre 2018, subvention de 300,00 € accordée à l'ASEN versée en 2019.

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont membres du bureau d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote. (soit 6 personnes)

La somme de 8 050,00 € est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2019.

		Prévu	Total
Section de	Dépenses	490 086,00 €	490 086,00 €
	Recettes	490 086,00 €	490 086,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	557 118,00 €	557 118,00 €
	Recettes	557 118,00 €	557 118,00 €

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe Lotissement Le Mesnil **: RPC:**

RPC : Vote des autorisations de programme et Crédits de paiement-(AP/CP)

La Parole est donnée à J. HAPPE Maire-Adjoint chargé du suivi du dossier.

Ce dernier fait le point financier des subventions en cours, des factures émises et des dépenses engagées ou à venir.

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) détaillées dans le document joint remis aux Conseillers

Le conseil municipal décide à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions

: Abstentions : M. CAPON et 0. BLERIOT

D'actualiser les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le document remis aux conseillers

D'autoriser le maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

OBJET : Approbation du budget primitif 2019 – Budget Annexe RPC Le Mesnil

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du budget primitif 2019 du budget annexe RPC Le Mesnil qui s'établit comme suit :

		Restes à Réaliser	Prévu	Total
Section d'Investissement	Dépenses	1 500 000,00 €	2 087 647,00 €	3 587 647,00 €
	Recettes	0.00 €	3 587 647,00 €	3 587 647,00 €
Section de Fonctionnement	Dépenses		27 376,00 €	27 376,00 €
	Recettes		27 376,00 €	27 376,00 €

Le conseil municipal décide à la majorité (par 13 voix pour et 2 abstentions

: Abstentions : M. CAPON et 0. BLERIOT

d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe RPC Le Mesnil

OBJET: Demande de subvention auprès du conseil Régional des Hauts-de-France Dossier PRADET

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, fait état de la rencontre organisée avec Madame Aude COMBARY, chargée de mission au Conseil Régional des Hauts-de-France.

Ce dernier pourrait être amené à subventionner les investissements périscolaires réalisés sur le Regroupement Pédagogique Concentré, actuellement en cours de construction.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

D'**AUTORISER** le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional des Hauts-de-France,

D'**AUTORISER** le Maire à déposer un dossier "Pradet" sur la plateforme Internet prévue à cet effet,

D'**AUTORISER** le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant clos, M le Maire lève la scéance à 20h07

CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2019

(approuvé par le Conseil en date du 25 Juillet 2019)

Présents : - P. LEVERT- BORRUECO. A - BRESOUS.Y - R. CAILLEUX – M. CAPON. – P. DUPONT- P. GOURLIN- JB. GRU - J. HAPPE – J C. ISTE - D. RIGOLIN

Absents avec pouvoir

E.ELEBOODE pouvoir donné à D. RIGOLIN

E.HUBERT pouvoir donné à P. LEVERT

Absents sans pouvoir

D. WILLEMAN et O BLERIOT

Secrétaires de scéance ; Adeline BORRUECO, ISTE Jean-Claude

M le Maire ouvre la scéance à 18h45

Approbation du compte rendu du 09 avril 2019 : à l'unanimité des votants

COMMUNE :

Décision modificative n°1 : études du cabinet diversité travaux centre bourg, ouverture règlementaire de crédit, écriture d'ordres.

Modification adoptée à l'unanimité des présents.

Décision du transfert de compétences « eau potable » à la CCES :

Remarques : toutes les communes d'un même syndicat doivent appartenir à la même COM de COM. Problème rencontré avec Devise.

1 vote pour la reprise par le CCES M CAPON,

1 abstention D RIGOLIN ,

11 votes contre.

Modification du SIVOS de la Vallée de l'Omignon : SISCO des 9 clochers en dissolution. Les communes délibèrent pour adhérer à notre syndicat. SISCO de la Vallée de l'Omignon réunion la semaine prochaine pour valider l'entrée des nouvelles communes dans le SISCO de la Vallée de l'Omignon. Décision à prendre la prochaine fois.

Achat de Tickets aux forains : 690€ soit 3x 230€.

Mêmes achats que l'année dernière Achats votés à l'unanimité.

RPC :

Décision modificative n°1 :

Afin de permettre le paiement des frais correspondant aux frais de dossier pour le prêt relai contracté pour le budget annexe RPC, pour un montant total de 1000,00 €, il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

de procéder aux ajustements suivants :

Budget Annexe – Budget RPC

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 74	–	Dotations et Participations	
Article 74748	–	Participation autres communes	+ 1 000,00 €

Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 627	–	Services bancaires et assimilés	+ 1 000,00 €

Avis travaux supplémentaires :

Monsieur HAPPE, Adjoint en charge du dossier RPC fait part à l'assemblé de ses demandes de devis pour des travaux supplémentaires sur le chantier du RPC. A ce titre, il a reçu deux devis

- Un devis pour l'éclairage de la rampe PRM, reliant le RPC à la future bibliothèque médiathèque, de l'entreprise EITF pour montant de 14 620,80 € H.T., soit 17 544,96 € T.T.C.
- Un devis de l'entreprise EIFFAGE, pour l'agrandissement de la cour de récréation primaire, l'allongement de la tranchée technique de raccordement du réseau PAC, la création d'un mur de soutènement, pour un montant total de 60 892,35 € H.T. soit

73 070,82 € T.T.C.

Vote : adopté à l'unanimités des présents.

Informations diverses :

Suite au courrier reçu de la sous-préfecture., P.LEVERT (Maire) a précisé qu'il n'avait pas présidé le vote du compte administratif, c'était Y BRESOUS (premier-adjoint) l qui a présidé la séance. Mr le maire a envoyé un courrier pour le leur dire.

Recrudescence des vols de Fuel : Attention prévenir les agriculteurs qui irriguent leurs terrains.

Stade de Monchy classé niveau 6 pour accueil de public.

Attention recrudescence des incivilités dans le village, sur la place, sur le chantier du RPC. Des personnes sont rentrées sur le chantier du RPC.

Demande de vidéo surveillance sur le chantier.

Au niveau des travaux Mr RIGOLIN, confirme des travaux réalisés pour effectuer un talus pour éviter les inondations,

Mr Carbonnaux a donné son accord pour cela. Du côté de Mr DUCLERCQ, des travaux ont aussi été effectués.

Patrick. D affirme que la toiture du foyer va être finalisée demain.

Le vidéo projecteur du foyer rural est installé. Tv, écran tout est fonctionnel.

Levée de scéance à 19h50

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 Juillet 2019

Approuvé par le conseil en date du 09 Octobre 2019)

Présents : - P. LEVERT - Y BRESOUS.- P. DUPONT - JB. GRU - P GOURLIN - J. HAPPE – E HUBERT - J-C. ISTE - D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Absents avec pouvoir E.ELEBOODE pouvoir donné à- D. RIGOLIN

Absents A BORRUECO. – M. CAPON- . O.BLERIOT - R. CAILLEUX

Votants 11

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2019.

Commune:

* Modification du SIVOS de la vallée de l'Omignon- Adhésion de nouvelles communes.

* Demande de subvention au titre du fonds de concours de la C.C.E.S pour le financement des travaux de voirie rue de la Gare.

* Subvention ASEN

* Soutien à la candidature "Pays d'art et d'histoire"

Lotissement:

* Vente des lots.

Informations diverses

M le Maire ouvre la séance à 18 h 37

Secrétaire de séance: ISTE Jean Claude

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour

* Demande de subvention au titre de la ruralité pour financer différents mobiliers pour le RPC.

* **Approbation du compte rendu de la réunion du 20 Juin 2019**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants

OBJET: Commune: Modification du SIVOS de la vallée de l'Omignon- Adhésion de nouvelles communes

M le Maire donne la parole à J HAPPE (maire-Adjoint chargé du dossier) qui rappelle aux membres du Conseil que la commune d'ATHIES qui veut quitter notre SIVOS verra sa situation examinée une autre fois.

A ce jour, 6 classes seront ouvertes pour 141 élèves.

J. HAPPE fait état de l'avancement des travaux et de l'organisation du travail des agents.

Dans le cadre de la création du RPC de Monchy-Lagache, les communes de Croix-Moligneaux, Matigny, Quivières, Ugny l'Equipée et Y ont décidé de rejoindre le RPC de Monchy-Lagache.

Par délibération du 25 juin 2019, le conseil syndical du SIVOS de la Vallée de l'Omignon a accepté l'adhésion de ces communes au SIVOS.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unamité d'accepter l'adhésion des communes précitées au syndicat scolaire.

OBJET: Commune: Demande de subvention au titre du fonds de concours de la C.C.E.S pour le financement des travaux de voirie rue de la Gare.

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (maire-Adjoint chargé du dossier) qui précise les travaux à effectuer et les demandes de subventions possibles.

La commune a pour projet de réaliser des travaux de voirie "Rue de la Gare". Le montant des travaux projetés est estimé à 18 035,10 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet le fonds de concours de la Communauté d Communes de l'Est de la Somme pour les travaux de voirie.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

de solliciter l'aide de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme dans le cadre du fonds de concours pour les travaux de voirie qu'elle propose

OBJET: Commune: Subvention ASEN

Vu la demande de subvention présentée par l'association ASEN,

Vu la présentation de Monsieur le Maire,

Et après un débat très contradictoire

Après délibération, le conseil municipal décide

par 6 voix pour et 5 voix contre :

D'approuver le versement d'une subvention de 480,00 € à l'association ASEN

OBJET: Commune: Soutien à la candidature “Pays d’art et d’histoire”

M le Maire fait lecture du document concerné.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France est candidat au label Pays d'art et d'histoire.

Il tend à promouvoir le territoire en s'inscrivant dans des stratégies de développement ambitieuses et attractives. Il s'agit de mettre en valeur les patrimoines (bâti, paysager, industriel, mémoriel...) et encourager les démarches en cours porteuses de dynamiques d'aménagement et d'attractivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l’unamité de soutenir le PETR des Hauts de France dans sa candidature au label Pays d’art et de et d’histoire.

OBJET: Lotissement: Vente des lots

Vu la division parcellaire et le bornage réalisés par le cabinet Caron-Briffaut,

Dans le cadre du lotissement "Le Mesnil", les travaux ayant été réalisés, il est donc possible de vendre lesdites parcelles.

Monsieur le Maire rappelle que les six parcelles sont viabilisées et que le prix a été fixé à :

28,00 € T.T.C. /m² pour les parcelles en accession à la propriété

20,00 € T.T.C. /m² pour les parcelles réservées aux bailleurs

Après délibération, le conseil décide à l’unanimité

De CHARGER l'étude de Maître Laure LIENHARD, notaire à MONCHY-LAGACHE, d'effectuer la publicité pour la vente des terrains à bâtir restants, et charge ladite étude notariale de vendre les terrains à bâtir.

LOT N°	CADASTRE	SURFACE	PRIX T.T.C. (en €)
1	E 548 et ZT 70	605	16 940,00 €
2	ZT 69	597	16 716,00 €
3	ZT 60 et ZT 68	784	21 952,00 €
4	ZT 56	755	21 140,00 €
5	ZT 55	894	25 032,00 €
Ilot 1	ZT 61-67	1413	28 260,00 €

OBJET: Demande de subvention au titre du contrat de ruralité – Acquisition du mobilier

Monsieur HAPPE, Maire-Adjoint en charge du projet de RPC, présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'acquisition du mobilier intérieur du RPC, pour un montant total estimé à 84 438,03 € H.T., correspondant aux devis présentés par les Sociétés Nord Collectivité, Perspectives et Cuisine Service.

Après délibération, le conseil décide à l’unanimité

D'ADOPTER le projet qui lui est présenté,

De SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre du contrat de ruralité et arrête le plan de financement suivant :

	Montant sollicité
- Subventions :	
D.E.T.R. 2019	33 775,00 € (soit 40 %)
Contrat de ruralité	29 700,00 € (soit 35,17%)
Autofinancement	
Fonds propres	37 850,64 €
Dont T.V.A.	16 887,61 €

OBJET: Informations diverses

M le Maire fait état d'incivilités qui se sont déroulées récemment.

Sur le chantier du RPC, des personnes sont rentrées pour y commettre des méfaits

Dès cette semaine une video surveillance est installée pour identifier les auteurs de ces dégradations;

Le 14 juillet; après le feu artifice, les lanceurs laissés sur le terrain ont été incendiés volontairement (M le Maire à depose plainte à la gendarmerie).

M le Maire fait lecture d'un courrier d'un riverain de la rue basse qui expose des problèmes de circulation.

L'ordre du jour étant clos, M le Maire lève la scéance à 19h44

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 Octobre 2019

(sous reserve approbation par le prochain Conseil)

Présents : - P. LEVERT - O. BLERIOT - A BORRUECO - Y BRESOUS. – R. CAILLEUX- M. CAPON
P. DUPONT - E.ELEBOODE - JB. GRU - P GOURLIN - J. HAPPE – E HUBERT - J-C. ISTE –
D. RIGOLIN

Absents avec pouvoir - D. WILLEMAN pouvoir donné à P DUPONT -

Votants 15

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juillet 2019
* Sortie de la commune d'Athies du SIVOS
* Nom de la route donnant accès au RPC
* Vidéo protection
* Proposition acquisition d'une parcelle de marais à la Cabourerye.
* Informations diverses

M le Maire ouvre la séance à 18 h 48

Secrétaire de séance: Adeline BORRUECO et ISTE Jean Claude

* **Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juillet 2019**

  Le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants

OBJET : Sortie de la commune d'Athies du SIVOS

M le Maire donne la parole à J. HAPPE (maire-Adjoint chargé du dossier)

La première décision doit être prise par les 4 communes du syndicat initial

Considérant la demande de la commune d'Athies de ne pas adhérer au syndicat correspondant à la mise en œuvre du projet RPC de Monchy-Lagache ;

Dans le cadre de la création du RPC de Monchy-Lagache, la commune de Monchy-Lagache prend acte du retrait de la commune d'Athies.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 8 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre d'entériner le départ de la Commune d'Athies du SIVOS de la vallée de l'Omignon.

Pour : P. LEVERT - A BORRUECO - Y BRESOUS.- P. DUPONT - P GOURLIN - J. HAPPE – J-C. ISTE –-D. WILLEMAN -

Contre : – R. CAILLEUX- M. CAPON- E. ELLEBODE

Abstentions : O. BLERIOT- E HUBERT- JB. GRU D. RIGOLIN

OBJET: Nom de la route donnant accès au RPC

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (maire-Adjoint chargé du dossier) .

Une voie doit être nommée. Ce nom permet de la localiser pour construire des maisons, pour ouvrir un compteur .

Le nom « **Rue des Ecoles** » est proposé.

Le conseil valide le nom attribué à la voie communale

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopte les dénominations suivantes : RUE DES ECOLES

Pour 12 : - P. LEVERT - - A BORRUECO - Y BRESOUS. – R. CAILLEUX- P. DUPONT -

- E.ELEBOODE - JB. GRU - P GOURLIN - J. HAPPE –- J-C. ISTE- D. RIGOLIN- D. WILLEMAN

Contre : 1 E HUBERT

Abstentions : 2 O. BLERIOT M. CAPON.

OBJET: Vidéo protection

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN (maire-Adjoint chargé du dossier)

La commune de Monchy-Lagache, à l'instar d'une tendance nationale, doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier.

Aussi, il est proposé d'installer plusieurs caméras de surveillance

Il n'y aura que les routes qui seront filmées, le reste est floutée.

Plusieurs zones ont été identifiées :

La mairie et les bâtiments publics attenants,

Le parking et son accès

La partie de la Grand 'Rue donnant accès aux lieux précités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de video-protection sur les secteurs rapportés auprès de Madame La Préfète de la Somme et à signer tous les actes utiles à cet effet et de signer tout document afférent.

Pour : 14

Contre : 1 : HUBERT E

OBJET: Proposition acquisition d'une parcelle de marais à la Cabourerye.

Un propriétaire qui habite à Caulaincourt propose à la commune l'achat de 2 parcelles de marais à 11 000€ l'hectare

Parcelle 51 : Ha 41a 40Ca

Parcelle 52 : 1Ha 01a 30Ca

1Ha 42a 70Ca

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal ,à l'unanimité**

décide de voter CONTRE la proposition d'acquisition de parcelles de marais à la Cabourerye au prix proposé par le vendeur .

OBJET: Information diverses

Parole est donnée à J HAPPE (Maire-Adjoint chargé du dossier RPC) qui informe le Conseil du retard pris par le chantier (défaillance de l'entreprise de plomberie et chauffage) et du sur-cout engendré par le nouvel appel d'offre). Livraison de l'ouvrage en semaine 52.

M le Maire fait état du courrier de remerciement du Département de l'Aude pour l'aide apportée, lors des inondations du département , par la commune de Monchy-Lagache .

M le Maire informe les membres du conseil que la cérémonie du 11 novembre sera avancée à 10h45 afin que la commune de Tertry puisse remettre une décoration à notre porte drapeau.

M le 1er Adjoint informe le conseil des difficultés rencontrées pour faire respecter le matériel et les limitations de vitesse sur la route passant à Flez

L'ordre du jour étant clos, M le Maire lève la scéance à 19h55

TELETHON

14 Juillet

14 juillet

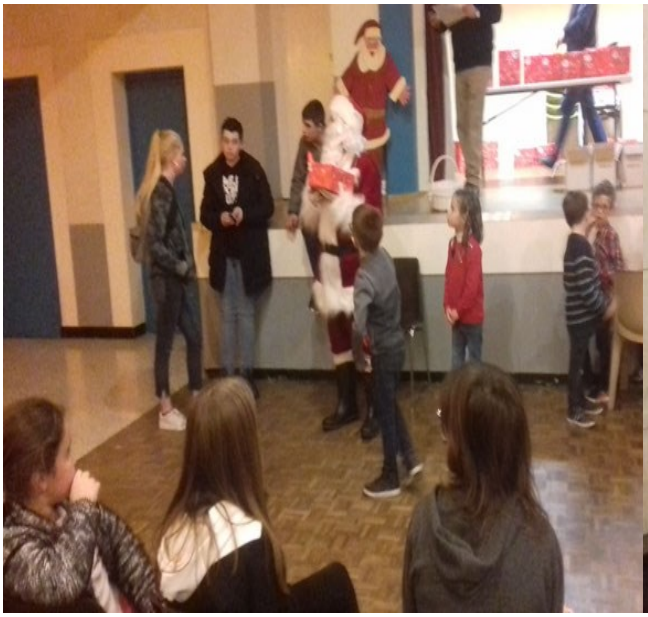

Noel des enfants

Concert de Noël

RPC D'AUJOURD'HUI

A LA DATE DU 11 JANVIER 2020

CROIX-MOLIGNEAUX DEVISE MATIGNY

MONCHY-LAGACHE QUIVIERES TERTRY

UGNY L'ÉQUIPÉE Y